

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le douze octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre octobre s'est réuni à la Mairie à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Guy JELENSPERGER, Maire.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 15.

PRESENTS : Guy JELENSPERGER, Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Gérard DURA, Françoise JOUSSE, Gérard LEUX, Denis MARCHAND, Thierry RIVIERE, Claude ROLLAND, Isabelle ROUQUIER, Annie VIARD

ABSENT EXCUSE : Simone TRIMAILLE qui a donné pouvoir à Gérard DURA
Michel POYAC qui a donné pouvoir à Claude ROLLAND
Véronique FONTAINE qui a donné pouvoir à Guy JELENSPERGER
Daniel POUPART qui a donné pouvoir à Denis MARCHAND

Secrétaire de séance : Gérard LEUX

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU ET ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le dernier compte rendu est approuvé par trois membres. Les élus de la « voix des Guermantais » n'ont pas souhaité le valider car ils n'ont pas pu s'exprimer au dernier Conseil Municipal, les questions diverses ayant été supprimées.

Gérard Leux est désigné secrétaire de séance.

2. ELECTION D'UN PREMIER MAIRE-ADJOINT

Il est procédé ce jour à l'élection d'un 1^{er} Maire-Adjoint pour pourvoir le poste vacant, conformément à l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Le Président demande s'il y a des candidats : Denis MARCHAND et Gérard DURA se proposent.

Le vote a lieu à bulletin secret à la majorité absolue pour les deux tours et à la majorité relative pour le 3^e tour s'il y a lieu (article L2122-7 du CGCT)

Le premier tour de scrutin donne le résultat suivant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenus : Denis MARCHAND : 9 voix

Gérard DURA : 6 voix

Denis MARCHAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Maire-Adjoint et a été immédiatement installé.

3. REMBOURSEMENT D'UN ACOMPTE POUR LA LOCATION DE L'EMP

Monsieur SOUBIE domicilié 10 allée Thibaud de Champagne à Guermantes, a réservé en date du 17 décembre 2010, la salle de l'Espace Marcel Proust pour les 16-17 avril 2011 et a versé à ce titre un acompte de 110 €.

M.SOUBIE a annulé la réservation le 28 février 2011, soit dans les délais indiqués dans l'article IV du contrat de location. Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le remboursement de l'acompte versé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de procéder au remboursement de la somme de 110 € à M.SOUBIE

4. REMBOURSEMENT D'UN ACOMPTE POUR LA LOCATION DE L'EMP

Madame VALLET domiciliée 60 avenue Winston Churchill à Sucy en Brie a réservé en date du 07 mai 2011, la salle de l'Espace Marcel Proust pour les 1^{er} et 2 octobre 2011 et a versé à ce titre un acompte de 300 €.

Mme VALLET a annulé la réservation le 03 juin 2011, soit dans les délais indiqués dans l'article IV du contrat de location. Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le remboursement de l'acompte versé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de procéder au remboursement de la somme de 300 € à Mme VALLET

- Suite aux démissions au sein du Conseil Municipal et après avoir organisé les élections municipales partielles, il y a lieu de compléter les différents syndicats pour les postes vacants de titulaires et de suppléants.

Le Président propose de ne pas voter à bulletin secret mais à mains levées, ce qui est accepté à l'unanimité.

5. DESIGNATION DE 2 DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DU SIVOM

Denis MARCHAND propose d'élire Nathalie BILLY et Annie VIARD en titulaires et Thierry RIVIERE en suppléant

Vu la délibération n° 17/08 du 14 mars 2008 sur la désignation des délégués au SIVOM,

VU la vacance de postes,

Entendu les propositions

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Elit Nathalie BILLY et Annie VIARD, membres titulaires et Thierry RIVIERE, membre suppléant

Dit que les représentants de la commune au sein du SIVOM sont ainsi désignés:

Membres titulaires : Guy JELENSPERGER
 Gérard DURA
 Nathalie BILLY
 Annie VIARD

Membres suppléants : Simone TRIMAILLE
 Thierry RIVIERE

Denis MARCHAND demande au Président la modification complète de la liste des délégués du SIVOM à une prochaine séance du Conseil Municipal. Le Président en prend acte.

6. DESIGNATION DE 2 MEMBRES TITULAIRES AU SIERSEL

Denis MARCHAND propose d'élire Gérard LEUX et Jacques COURPOTIN en titulaires et Daniel POUPART et lui-même en suppléants.

VU la délibération n°16/08 du 14 mars 2008 sur la désignation des représentants de la commune au sein du SIERSEL

VU la vacance de postes

Entendu les propositions

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Elit Gérard LEUX et Jacques COURPOTIN, membres titulaires, Denis MARCHAND et Daniel POUPART, membres suppléants

Dit que les représentants la commune au sein du SIERSEL sont ainsi désignés :

Membres titulaires : Gérard LEUX
 Jacques COURPOTIN

Membres suppléants : Denis MARCHAND
 Daniel POUPART

7. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite à la démission d'un membre élu, il y a lieu de compléter le Conseil d'Administration du CCAS.

Denis MARCHAND propose Thierry RIVIERE pour pourvoir le poste vacant.

VU la délibération n° 14/08 du 14 mars 2008 portant sur l'élection des représentants du CM au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

VU la vacance de poste,

Entendu la proposition

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Elit Thierry RIVIERE

Dit que les représentants du Conseil Municipal au sein du CCAS sont ainsi désignés :

Guy JELENSPERGER, Président de droit, Gérard DURA, Véronique FONTAINE, Michel POYAC et Thierry RIVIERE

Denis MARCHAND demande une modification complète des représentants du CCAS à une prochaine réunion du Conseil Municipal. Le Président en prend acte.

8. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

VU la délibération n°24/08 du 14 mars 2008 désignant les représentants de la commune au sein de la CAMG

VU la vacance de poste

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Elit Denis MARCHAND

Dit que les représentants de la commune au sein de la CAMG sont ainsi désignés : Guy JELENSPERGER, Michel POYAC et Denis MARCHAND

Denis MARCHAND demande une modification complète des représentants à la CAMG à une prochaine réunion du Conseil Municipal. Le Président en prend acte.

9. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°27/2008 CONCERNANT LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VU la délibération n°27/08 du 10 avril 2008 complétée par la délibération n°43/08 du 12 juin 2008, portant sur la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la proposition de Denis MARCHAND sur le retrait total de cette délégation d'attributions

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DECIDE de retirer toutes délégations d'attributions en application de l'article L2122-22 du CGCT au Maire

10. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°07/2008 du 14 mars 2008 RELATIVE AUX INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2123-20 à 24-1

VU la délibération n° 07/2008 du 14 mars 2008 portant sur les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

VU le montant des indemnités de fonction du Maire au taux maximal de 43 % de l'indice brut 1015

VU le montant des indemnités de fonction des Maires-Adjointes au taux maximal de 16,5 %

Denis MARCHAND demande la baisse du taux des indemnités du Maire à 4 % et celui des Adjointes à 2 % au motif qu'ils ont constaté un manquement dans l'exercice réel de leurs fonctions pendant 3 mois. Toutefois, le montant des indemnités pourra être revu si la situation évolue.

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire aux taux de 4% de l'indice brut 1015

FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire-Adjoint au taux de 2 % de l'indice brut 1015 pour chaque Adjoint

Décide de modifier le tableau des indemnités comme suit :

<i>ELU</i>	<i>fonction</i>	<i>Taux</i>	<i>Indemnité brute mensuelle</i>
Guy JELENSPERGER	Maire	4%	151,87 €
Denis MARCHAND*	Maire-Adjoint	2%	75,97 €
Claude ROLLAND	Maire-Adjoint	2%	75,97 €
Michel POYAC	Maire-Adjoint	2%	75,97 €
Véronique FONTAINE	Maire-Adjoint	2%	75,97 €

*sous réserve de l'attribution d'une délégation

11. MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SICPRH

Denis MARCHAND propose d'élire Annie VIARD, titulaire et de modifier les suppléants en proposant Nathalie BILLY

VU la délibération n°18/08 du 14 mars 2008 sur la désignation des représentants de la commune au sein du SICPRH

Vu la vacance de poste

Entendu les propositions

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Elit Annie VIARD, membre titulaire et Nathalie BILLY, membre suppléant

Dit que les représentants de la commune au sein du SICPRH sont ainsi désignés :

Membres titulaires : Claude ROLLAND
Annie VIARD

Membres suppléants : Nathalie BILLY
Simone TRIMAILLE
Véronique FONTAINE

Le Président demande à contacter les 2 personnes qui étaient en place et qui sont absentes ce jour, pour décider laquelle sera remplacée par le membre suppléant nouvellement élu.

12. MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIEP

Le Président informe l'assemblée que c'est la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire qui désigne lui-même les délégués au SIEP et non la commune. La commune n'a donc pas de délibération à prendre. Il est demandé de s'assurer auprès de la CAMG des modalités de désignation des élus pour éventuellement pouvoir faire des propositions.

13. MODIFICATION DE LA DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIAEP

Denis MARCHAND propose d'élire Gérard LEUX titulaire

VU la délibération n°20/08 du 14 mars 2008 sur la désignation d'un représentant de la commune au sein du SIAEP

VU la vacance de poste

Entendu la proposition

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Elit Gérard LEUX membre titulaire

Dit que le représentant de la commune au sein du SIAEP est ainsi élu : Gérard LEUX

14. MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIRSEF

Denis MARCHAND propose d'élire Nathalie BILLY et Daniel POUPART, membres titulaires

VU la délibération n°21/08 du 14 mars 2008 sur la désignation des représentants de la commune au sein du SIRSEF

VU la vacance de postes

Entendu la proposition

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Elit Daniel POUPART et Nathalie BILLY, membres titulaires

Dit que les représentants de la commune au sein du SIRSEF sont ainsi désignés :

Membres titulaires : Nathalie BILLY
 Daniel POUPART

Membres suppléants : Gérard DURA
 Véronique FONTAINE

15. MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIGIP

Denis MARCHAND se propose pour être titulaire ainsi que Françoise JOUSSE

Vu la délibération n°35/08 du 14 mars 2008 sur la désignation des représentants de la commune au sein du SIGIP

Entendu la proposition

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Elit Denis MARCHAND et Françoise JOUSSE membres titulaires au SIGIP

Dit que les représentants de la commune au sein du SIGIP sont ainsi désignés :

Membres titulaires : Denis MARCHAND
 Françoise JOUSSE

Le Président demande à contacter la personne qui était en place et qui est absente ce jour pour la prévenir.

Denis MARCHAND demande une modification complète des représentants de la commune au sein du SIGIP à une prochaine réunion du Conseil Municipal. Le Président en prend acte.

16. MODIFICATION DE L'INTITULE DE LA DELIBERATION N°29/2008 CONCERNANT LES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS

VU la délibération n°29/08 du 10 avril 2008

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'intitulé sur la première page de la délibération qui indique « les frais de remboursement des élus municipaux »

CONSIDERANT qu'il convient de lire « les frais de déplacement des élus municipaux »

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DIT que la délibération n° 29/08 du 10 avril 2008 porte sur les frais de déplacements des élus municipaux

17. MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Denis MARCHAND propose d'élire Daniel POUPART et Jacques COURPOTIN membres titulaires ; Il propose d'inverser les suppléants : Simone TRIMAILLE serait la suppléante de Jacques COURPOTIN et Gérard LEUX le suppléant de Claude ROLLAND

VU la délibération n°213/08 du 14 mars 2008 sur la création de la commission d'appel d'offres

Vu la vacance de postes

Entendu les propositions de modification

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Elit Daniel POUPART et Jacques COURPOTIN, titulaires

Dit que la CAO est constituée comme suit :

Membres titulaires : 1- Jacques COURPOTIN
 2- Claude ROLLAND
 3- Daniel POUPART

Membres suppléants : 1- Simone TRIMAILLE
 2- Gérard LEUX
 3- Gérard DURA

Denis MARCHAND demande la modification complète de membres de la CAO à une prochaine séance du Conseil Municipal. Le Président en prend acte.

18. MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Denis MARCHAND explique que même si le Maire est le président de droit des commissions, il est important qu'il y est un président délégué pour pouvoir convoquer la commission en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Il propose de nommer Annie VIARD Présidente déléguée et de nommer Daniel POUPART, Nathalie BILLY et Isabelle ROUQUIER membres de cette commission.

VU la délibération n°08/08 du 14 mars 2008 portant sur la création de la commission des affaires scolaires

Vu la vacance de postes

Entendu les propositions de modification

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Elit Annie VIARD, Présidente déléguée de la commission des Affaires scolaires

Elit Daniel POUPART, Nathalie BILLY et Isabelle ROUQUIER, membres de cette commission

Dit que la commission des Affaires scolaires est constituée comme suit :

Président de droit : Guy JELENSPERGER

Présidente déléguée : Annie VIARD

Membres : Michel POYAC,
Simone TRIMAILLE
Daniel POUPART
Nathalie BILLY
Isabelle ROUQUIER

19. MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TRAVAUX ET URBANISME

Denis MARCHAND se propose en tant que Président délégué de la commission travaux et il propose de nommer Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Françoise JOUSSE, Gérard LEUX, Daniel POUPART, Isabelle ROUQUIER et Annie VIARD, membres de cette commission

VU la délibération n°09/08 du 14 mars 2008 portant sur la création de la commission des travaux et urbanisme

Vu la vacance de postes

Entendu les propositions de modification

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Elit Denis MARCHAND, Président délégué de la commission Travaux et urbanisme

Elit les membres ci-dessus nommés

Dit que la commission travaux et urbanisme est constituée comme suit :

Président de droit : Guy JELENSPERGER

Président délégué : Denis MARCHAND

Membres : Michel POYAC
Simone TRIMAILLE
Nathalie BILLY
Jacques COURPOTIN
Françoise JOUSSE
Gérard LEUX
Daniel POUPART
Isabelle ROUQUIER
Annie VIARD

20. MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES

Denis MARCHAND demande à ce que tous les membres du Conseil Municipal soient à la commission des finances.

VU la délibération n°10/2008 portant sur la création de la commission des finances

VU les postes vacants

Entendu les propositions de modifications

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DECIDE que tous les élus du Conseil Municipal seront membres de la commission des finances

Dit que la Commission des finances est constituée comme suit :

Président de droit : Guy JELENSPERGER, Maire,

Président délégué : Claude ROLLAND

Membres : Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Gérard DURA, Véronique FONTAINE, Françoise JOUSSE, Gérard LEUX, Denis MARCHAND, Daniel POUPART, Michel POYAC, Thierry RIVIERE, Isabelle ROUQUIER, Simone TRIMAILLE, Annie VIARD

21. MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INFORMATION

Denis MARCHAND propose Isabelle ROUQUIER membre de cette commission

VU la délibération n°11/08 du 14 mars 2008 portant sur la création de la commission information

Vu la vacance de poste

Vu la proposition de modification

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Elit Isabelle ROUQUIER, membre de la commission information

Dit que la commission information est constituée comme suit :

Président de droit : Guy JELENSPERGER

Président délégué : Michel POYAC

Membres : Gérard DURA
Véronique FONTAINE
Simone TRIMAILLE
Isabelle ROUQUIER

22. MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE

Denis MARCHAND demande à ce que tous les membres du Conseil Municipal soient à la commission Animation- vie associative

VU la délibération n°12/2008 portant sur la création de la commission animation- vie associative

VU les postes vacants

Entendu les propositions de modifications

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

DECIDE que tous les élus du Conseil Municipal seront membres de la commission animation – vie associative

Dit que la Commission Animation- vie associative est constituée comme suit :

Président de droit : Guy JELENSPERGER, Maire,

Président délégué : Véronique FONTAINE

Membres : Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Gérard DURA, Françoise JOUSSE, Gérard LEUX, Denis MARCHAND, Daniel POUPART, Michel POYAC, Thierry RIVIERE, Claude ROLLAND, Isabelle ROUQUIER, Simone TRIMAILLE, Annie VIARD

23. REMISE EN ETAT DE LA PLAINE DE JEUX ET REAMENAGEMENT DES ACCES

Denis MARCHAND demande au Président s'il a prévu quelque chose pour la plaine de jeux pour éviter que la situation de cet été avec les gens du voyage ne se reproduise. Il rappelle qu'il a dû pallier à la carence du Maire et de certains Maires-Adjoints pour faire face à la situation. Il remercie toutefois Monsieur Claude ROLLAND pour son implication.

Le Président présente un devis de Saint Germain Paysage afin de remettre en état le terrain, devis qui représente la somme de 10793 € pour 9500 m² de surface à traiter.

Il faudrait prévoir un muret ou des chicanes afin d'en bloquer l'accès.

Thierry RIVIERE propose de discuter sur l'utilisation future de ce terrain (le conserver comme tel ou pas) avant de s'engager dans des dépenses de remise en état qui pourraient être à terme inutiles.

Il est décidé d'en débattre en réunion de la Commission travaux.

24. POINT SUR LE BUDGET fin du 3^e trimestre

Le Président laisse la parole à Monsieur Claude ROLLAND, Maire-Adjoint délégué aux finances. Il distribue à l'ensemble du Conseil Municipal un récapitulatif des finances au 30 septembre 2011 ainsi que la balance générale des comptes. Pour l'instant, le budget présente un excédent tant en section de fonctionnement qu'en investissement. Il y aura une décision modificative à prévoir pour réajuster certains comptes. Il laisse à disposition de Denis MARCHAND le grand livre (34 pages) qui détaille ligne par ligne les dépenses et les recettes prévues et réalisées.

Denis MARCHAND demande que la commission des finances soit réunie au plus vite pour faire le point.

25. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIETREM signale la présence de faux colporteurs afin de vendre des calendriers.

Isabelle ROUQUIER, Vice-Présidente du SIETREM précise en effet que le SIETREM a interdit ce démarchage. Elle demande au secrétariat de la mairie de remonter les appels reçus à ce sujet à son intention.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'EPAMarne a d'ores et déjà fixé sa date des vœux le 12 janvier 2012. Isabelle ROUQUIER demande au secrétariat qu'un calendrier des vœux soit établi pour informer les élus.

Le Conseil Général informe que les données sur l'eau du département sont consultables sur un site : <http://eau.seine-et-marne.fr>

Monsieur le Maire informe sur l'état d'avancement des travaux d'éclairage public. Tout est décaissé. Ils ont 3 à 5 massifs à refaire. L'entreprise Forclum n'a pas encore reçus les mâts. Le montant du marché est de 170 513 € et sera réglé en 3 annuités d'environ 56 800 € chacune.

Il précise qu'un candélabre devant le 6 rue Blanche Hottinguer sera remis en place ainsi que villa Hardouin Mansart.

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur la nouvelle organisation administrative, à savoir que Madame Gachet Sandrine a pris les fonctions de secrétaire de mairie et que Madame Mayen Nadine passera à temps complet après réception de l'avis du centre de gestion et délibération du Conseil municipal. Les élus s'inquiètent de la surcharge de travail et de l'organisation interne en cas d'absences.

Thierry RIVIERE interroge Madame Gachet sur ses motivations quant à la prise de nouvelles fonctions. Elle explique avoir mis de côté sa carrière pendant des années pour se consacrer entièrement à ses enfants et ensuite, avoir pris le temps de réfléchir à une évolution de carrière avant d'accepter un tel poste.

En ce qui concerne l'équipe technique, il est demandé au Président s'il compte s'en occuper de façon concrète en affirmant sa présence et son autorité auprès d'eux. Le Président répond qu'il les reçoit tous les lundis pour un briefing et qu'il suit leurs travaux.

Denis MARCHAND donne lecture de son discours suite à la victoire aux élections de la liste « la voix des Guermantais », discours qu'il n'a pu faire lors du dernier Conseil Municipal.

Thierry RIVIERE demande à Monsieur le Maire de se prononcer clairement sur ses intentions quant à sa démission annoncée en séance du conseil municipal le 24 juin.

Le Président reconnaît avoir préparé un courrier de démission mais ne pas l'avoir envoyé et exprime sa volonté de rester pour le moment acteur de sa commune.

Il est demandé au Maire et aux Maires-Adjointes s'ils ont l'intention de faire une demande à la CAREL (caisse de retraite pour les élus)?

Claude ROLLAND confirme que pour sa part, il ne demandera absolument rien.

Monsieur le Maire confirme quant à lui qu'il ne le fera pas auprès de la mairie. Il a fait une démarche auprès du SIVOM mais uniquement afin d'en connaître le cheminement, et uniquement pour cette raison.

Vu le budget du SIVOM, il lui est demandé de confirmer expressément d'annuler son adhésion. Monsieur le Maire s'y engage.

Denis MARCHAND demande des précisions sur les différentes affaires des commissions communales.

TRAVAUX : où en sont le remplacement de la chaudière de la mairie, l'achat de l'aspirateur à feuilles pour les techniques, les travaux d'assainissement du Val Guermantes... ?

Denis MARCHAND demande également si un état des lieux a été réalisé avant le remplacement des candélabres, si le déplacement de certains mâts a été pris en compte, et si le nombre de mâts est correct car chiffres contradictoires.

Il informe que certains mâts décaissés ne sont pas sécurisés. Il demande à ce que la mairie prévienne l'entreprise pour faire le nécessaire.

Un groupe de travail avait proposé la création de chicanes et d'îlots, que des plans et des devis ont été fournis en mairie pour exécuter les travaux. Pourquoi, rien n'a été fait ?

Monsieur le Maire répond que Daniel Poupart était en charge de ce dossier. Denis MARCHAND demande la création d'une commission de sécurité au prochain Conseil Municipal.

Il demande ce qui s'est passé chemin de l'épinette, le long de la RD217 bis car la haie séparant les riverains de la départementale a été sévèrement taillée. Il demande si cela a été fait sur ordre de la mairie car dans le passé, tous travaux réalisés par la CAMG l'étaient en concertation avec la mairie.

SCOLAIRE : Il est demandé un point sur la rentrée scolaire, notamment le nombre d'enfants et de classes. Monsieur le Maire n'a pu répondre n'ayant pas les informations.

FINANCES : Il est demandé à Monsieur Claude ROLLAND si la commune est concernée par les emprunts chez Dexia, vu l'actualité. La commune n'a pas d'emprunt toxique chez eux.

SIVOM : il est demandé si une réunion est programmée prochainement. Oui.

INFORMATION : Cela fait 2 mois qu'il n'y a pas de journal. Il est demandé s'il sera à nouveau réalisé ? Monsieur le Maire va en parler au Maire-Adjoint, délégué à l'information dès qu'il rentrera de vacances.

ANIMATION : Pourquoi n'y a-t-il pas eu de réunions préalables avec les associations en septembre ?

Il a été constaté l'absence des élus à la journée « portes ouvertes ». Certaines manifestations telles que la fête du village, le tournoi de pétanque, l'open de golf n'ont pas eu lieu.

Il est demandé à Gérard DURA pourquoi le traîneau de Noël est toujours stocké à l'EMP alors qu'il est dangereux. Il répond avoir contacté il y a 2 ans les compagnons du devoir et être restés en contact avec eux, en vain. Isabelle ROUQUIER se propose de trouver quelqu'un pour le rénover.

CCAS : Une personne de la commune risque d'être expulsée fin novembre. Une réunion d'urgence s'impose pour trouver une solution.

Autre :

VU les événements au sein de Marne & Gondoire, il est demandé s'il y aura des incidences pour la commune. Monsieur le Maire a répondu qu'elle n'encourt aucun risque.

Toutes les communes doivent entrer en intercommunalité d'ici fin 2011. C'est pourquoi, Bussy Saint Georges a fait sa demande. Même si cette ville est endettée, la dette n'est pas mutualisée sur la CAMG, elle reste interne à la ville de Bussy.

Toutes les communes doivent participer à l'élaboration et au vote des statuts, celles venant d'arriver peuvent donc demander à revoir les statuts et donc le problème de la proportionnelle n'est pas résolu.

Un appel au soutien de Monsieur Michel Chartier est signé par les membres du Conseil municipal et sera remis à la CAMG.

Isabelle ROUQUIER explique que les conteneurs distribués aux riverains ne sont pas toujours utilisés. Certains continuent à présenter des sacs qui sont éventrés posant un problème de salubrité publique. Elle demande un rappel dans le journal.

La séance est close à 22h00.